

cette partie des renseignements est secrète; très peu, parmi nous, sont au courant. Je veux parler des données dont le ministre a dit l'autre jour qu'à son sens on ne saurait les communiquer au public ni à la commission parlementaire. Or, je voudrais bien savoir combien de gens seront en possession de ces renseignements secrets. Va-t-on les confier uniquement au conseil des ministres et aux membres de la Commission, ainsi qu'à des physiciens de premier plan qui poursuivent leurs travaux sous la direction de la Commission? A qui, enfin, va-t-on les confier?

Le très hon. M. HOWE: Je n'ai aucune idée de quels renseignements mon honorable ami veut parler. A moins, en effet, que nous ne communiquions les renseignements que j'ai indiqués, on serait contraint de travailler dans le vide, faute de données suffisantes. De nos jours, on prend pour point de vue que, si quelqu'un a un travail à faire, il importe de le munir de toutes les données requises pour lui permettre d'accomplir cette tâche. Certaines gens doivent posséder une connaissance générale étendue à l'égard de la question; je ne suis certes pas du nombre. Je ne suis pas de ceux qui peuvent répondre à n'importe quelle question, au sujet de l'énergie atomique. Mais il y a des gens versés dans certains aspects de la question; et il en sera toujours ainsi. Si quelqu'un pouvait acquérir les connaissances approfondies des spécialistes dans tous les domaines, il serait le plus grand savant du monde en atomistique. Mon honorable ami ne saurait, je pense, me poser une question à laquelle je ne puisse répondre en cette enceinte; je ne tiens pas toutefois à être mis sur la sellette par des gens tuyautés par des hommes de science en quête de données précises.

M. FLEMING: Je ne crois pas que le ministre ait pleinement répondu à ma question. Je disais qu'il y a certaines données, et peut-être pas mal de renseignements, relatifs à la mise en valeur de l'énergie atomique, qui ne sont pas du domaine public. Il en reste une bonne part sous le couvert du secret, d'un secret tellement absolu que le ministre s'est prononcé contre l'étude en comité d'une méthode de contrôle à l'égard de l'énergie atomique, de crainte que les renseignements ne s'ébruitent. Ma question est très simple. Sous l'empire du projet de loi, combien de personnes posséderont les renseignements essentiels d'ordre confidentiel? Evidemment, les membres de la commission et, il me semble, les membres du cabinet devront les connaître. En outre, le comité qui examinera les rapports de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sera sûrement au courant. Combien d'autres posséderont les renseigne-

[M. Fleming.]

ments que le ministre ne juge pas opportuns de confier à un comité spécial de la Chambre?

Le très hon. M. HOWE: La théorie de l'énergie atomique est accessible à tous puisqu'elle est publiée dans le rapport Smythe. Les procédés, cependant, sont secrets. A mon sens, le comité en question s'intéresse non pas aux méthodes employées mais bien aux résultats obtenus.

M. KNOWLES: Ou à l'absence de résultats.

Le très hon. M. HOWE: En effet. Je suppose que les fabricants de la pile en connaissent le fonctionnement et savent comment ils ont procédé. Cependant, ils ne possèdent pas nécessairement tous les détails. Bon nombre de gens sont renseignés sur certaines étapes des travaux, mais quelques personnes seulement sont au courant de l'ensemble de la question et nous n'entendons nullement confier à d'autres les renseignements complets.

M. COLDWELL: N'est-il pas vrai qu'il y a confusion...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! L'honorable député d'Eglinton n'a pas tout à fait terminé.

M. COLDWELL: Je veux bien lui céder la parole, mais je constate que d'autres ne se montrent pas tellement courtois lorsque je tente de donner suite aux questions qui me viennent à l'esprit.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député d'Eglinton posait une question. S'il estime qu'on ne lui a pas répondu, il a le droit de poursuivre.

M. COLDWELL: Je crois qu'il a reçu sa réponse.

M. FLEMING: Je remercie l'honorable député de Rosetown-Biggart de me céder la parole, mais je veux bien saisir ce point. Peut-être celui qu'il soulève est-il différent. Si je l'ai bien compris, les membres de la Commission de régie de l'énergie atomique ne seront pas nécessairement mis au courant de toutes les phases secrètes de la production de cette énergie. Si l'on impose une telle restriction, de quelle utilité sera donc cet organisme? Peut-être avons-nous tendance à exagérer l'importance des fonctions attribuées à cette commission, aux termes du projet de loi. Nous avons cru comprendre, — du moins, la plupart d'entre nous, — que cet organisme serait mis en possession de tous les renseignements, afin de pouvoir orienter les travaux. Si, ainsi que le ministre nous l'a donné à entendre dans sa réponse, les fonctions de la commission doivent être beaucoup plus restreintes du fait qu'elle ne disposera pas nécessairement de tous les renseignements relatifs aux diverses méthodes de production